



Huissier qui refuse d'indiquer le montant de la dette à régler

Par Taclatia

Bonsoir,
J'ai été contacté par une société d'huissier pour un impayé de crédit à la consommation. Un accord de 200 euros mensuel a été convenu. Cependant, il m'a été indiqué le montant de la dette par téléphone et malgré mes demandes répétées, aucun document indiquant clairement la somme due ne m'a été envoyé. Je paie chaque mois sans certitude de ce que je paie et pour couronner le tout, j'ai demandé le restant dû et il m'a été indiqué un montant similaire à la créance initiale.
Que puis je faire pour obtenir un décompte? Dois je continuer à payer dans ces conditions?

Par ESP

Bonjour
Je vous propose une lecture
[url=<https://www.inc-conso.fr/content/recouvrement-amiable-de-creance-recourir-la-procedure-simplifiee>]https://www.inc-conso.fr/content/recouvrement-amiable-de-creance-recourir-la-procedure-simplifiee[/url]

Par Taclatia

Merci,
Si j'ai bien compris le paiement de l'huissier est à la charge de celui qui l'engage.
Or l'huissier a gardé tout l'argent que je lui ai envoyé pour se rémunérer.
Puis je mettre l'huissier en demeure de reverser à la société de crédit les sommes que je lui ai envoyé ?

Par ESP

Bonjour
Pour répondre à votre question première,
Que puis je faire pour obtenir un décompte?
appuyez vous sur les textes pour réclamer le détail de la créance, l'origine, et le jugement vous condamnant.

D'autre part, avez vous pris contact avec l'organisme de crédit ?

Par Taclatia

Merci